



AUDIT, CONSEILS ET INFORMATIQUE

MRCA / RELIEF INTERNATIONAL FRANCE

**Association humanitaire sans but lucratif (Loi de 1901)
Siège social : 3 bis, rue de Budapest 75009 PARIS
SIRET : 429 565 252 00021**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

 Société de Commissariat aux
Comptes et d'Expertise Comptable
80, Bd Flandrin ■ 75116 Paris
Tél. : 01 47 27 75 75
Fax : 01 47 27 76 07
e-mail : cabinet.aci@laposte.net

Société anonyme au capital de 38 112 €
Siret 348 557 984 00021 ■ APE 741 C

en

MRCA / RELIEF INTERNATIONAL FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MRCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous attirons votre attention sur la mise en œuvre au cours de l'exercice 2019 du protocole de coopération et de soutien financier entre les organisations RELIEF INTERNATIONAL – UK, RELIEF INTERNATIONAL INC, RELIEF INTERNATIONAL EUROPE et MRCA / RELIEF INTERNATIONAL FRANCE.

m

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier destiné à l'assemblée générale et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

57

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 novembre 2020

Pour ACI



C. MAURIN
Mandataire Social
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Paris.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2019 (12 mois)				31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels						
Droits et valeurs similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	96 294	95 820	474	0,00	1 261	0,08
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières (2):						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	946		946	0,01	946	0,06
TOTAL (I)	97 241	95 820	1 420	0,01	2 207	0,14
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés	401 323		401 323	2,59	681 367	43,86
Autres créances (3)						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux					1 517	0,10
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	12 710 625		12 710 625	81,98	1 604	0,10
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 390 839		2 390 839	15,42	866 760	55,80
Charges constatées d'avance	144		144	0,00		
TOTAL (II)	15 502 931		15 502 931	99,99	1 551 248	99,86
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	15 600 171	95 820	15 504 351	100,00	1 553 455	100,00

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le			Exercice précédent	
	31/12/2019			31/12/2018	
	(12 mois)			(12 mois)	

Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
------	---------------	-----	---	-----	---

- | | | |
|---------------------------------|--|--|
| (1) Dont droit au bail | | |
| (2) Dont à moins d'un an (brut) | | |
| (3) Dont à plus d'un an (brut) | | |

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation avec ou sans droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	433 036	2,79	483 763	31,14
Résultat de l'exercice	-68 719	-0,43	-47 781	-3,07
Autres fonds associatifs				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation avec contreparties d'actifs immobilisés				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation avec ou sans droit de reprise				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	364 318	2,35	435 982	28,07
PROVISIONS ET FONDS DEDIES:				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement	9 315	0,06		
. Sur autres ressources				
TOTAL(II)	9 315	0,06		
Emprunts et dettes (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
. Divers				
. Associés	7 988 021	51,52		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	5 566 027	35,90		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 004	0,07	3 500	0,23
Dettes fiscales et sociales				
.Personnel	334 613	2,16	426 905	27,48
.Organismes sociaux				
.Etat, impôts sur les bénéfices				
.Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
.Etat, obligations cautionnées				
.Autres impôts, taxes et assimilés	24 030	0,15	35 497	2,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	82 016	0,53	299 520	19,28
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 125 009	7,26	352 051	22,66
TOTAL(III)	15 130 718	97,59	1 117 473	71,93

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2019		31/12/2018	
	(12 mois)		(12 mois)	
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF	15 504 351	100,00	1 553 455	100,00
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an				
(2) Dont concours bancaires courants et soldes Créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	10 743	0,08	41 559	0,95	-30 816	-74,14
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations			35 295	0,80	-35 295	-100,00
. Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	9 315	0,07			9 315	N/S
Autres charges	506 012	3,85			506 012	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	13 167 843	100,07	4 444 644	101,15	8 723 199	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIÈRES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	60 260	0,46	13 834	0,31	46 426	335,59
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	499	0,00			499	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	60 759	0,46	13 834	0,31	46 925	339,20
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	13 228 602	100,53	4 458 478	101,46	8 770 124	196,71
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT						
TOTAL GENERAL	13 228 602	100,53	4 458 478	101,46	8 770 124	196,71

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature	10 920					
TOTAL	10 920					
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole	10 920					
TOTAL	10 920					